

BULLETIN D'INSCRIPTION

Resp. : Alfred Bernhard - 8 rue de la Fontaine - 70160 Port d'Atelier - 06 86 61 09 24 - formation@attf.asso.fr

LE THÈME >

**ATELIER ECLAIRAGE PUBLIC
 GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Bourgogne Franche-Comté

agent Mademoiselle Madame Monsieur

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

e.mail : _____ Tél. : _____

collectivité Titulaire Stagiaire Agent non titulaire Catégorie : A B C Élu

Grade : _____ Fonction actuelle : _____

Nom et adresse de la collectivité : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

e.mail Ressources Humaines : _____

souhaite m'inscrire à la formation et en accepte les modalités de règlement et d'annulation. *[Voir le détail du prix dans les énoncés à suivre]*

Je m'inscris en qualité de :

- Inscription adhérent ATTF – gratuit**
- Inscription non-adhérent ATTF - gratuit**
-
-

Conditions : en cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'ATTF le présent contrat est résilié, les frais d'inscription correspondants aux sessions annulées seront remboursés. En cas d'annulation de la part du stagiaire, elle donne lieu à un remboursement intégral si elle est reçue 15 jours francs avant le stage, à compter de cette date le montant de la participation sera retenu. Les remplacements seront admis à tout moment. En cas de force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Conventions (prises en charge par la collectivité ou l'administration dans le cadre du plan de formation). Les conventions de stage sont à solliciter auprès de l'administrateur national chargé d'ATTF Formation (coordonnées en tête de ce bulletin).

règlement

- par chèque bancaire à l'ordre de **ATTF Bourgogne Franche-Comté**
- par mandat administratif et ce bulletin vaut bon de commande

attf formation références bancaires : BPBFC Vesoul - RIB : 10807-00026-42221484241-04
 IBAN : FR76 1080 7000 2642 2214 8424 104 - BIC : CCBPFRPPDJN

Le responsable hiérarchique / l'auditeur

Le Maire ou le Président

pour accord

Date et signature

Date et signature - tampon collectivité

Le bulletin d'inscription est à retourner **avant le 15 mai 2018**
 à l'adresse suivante : **Dominique Krattinger -1 rue du Moulin – 39570 VERNANTOIS**
Tél : 03.84.43.05.68 – @ : dominique.krattinger@wanadoo.fr

Formation ATTF du 25 mai 2018

Atelier éclairage public - La gestion de l'éclairage public

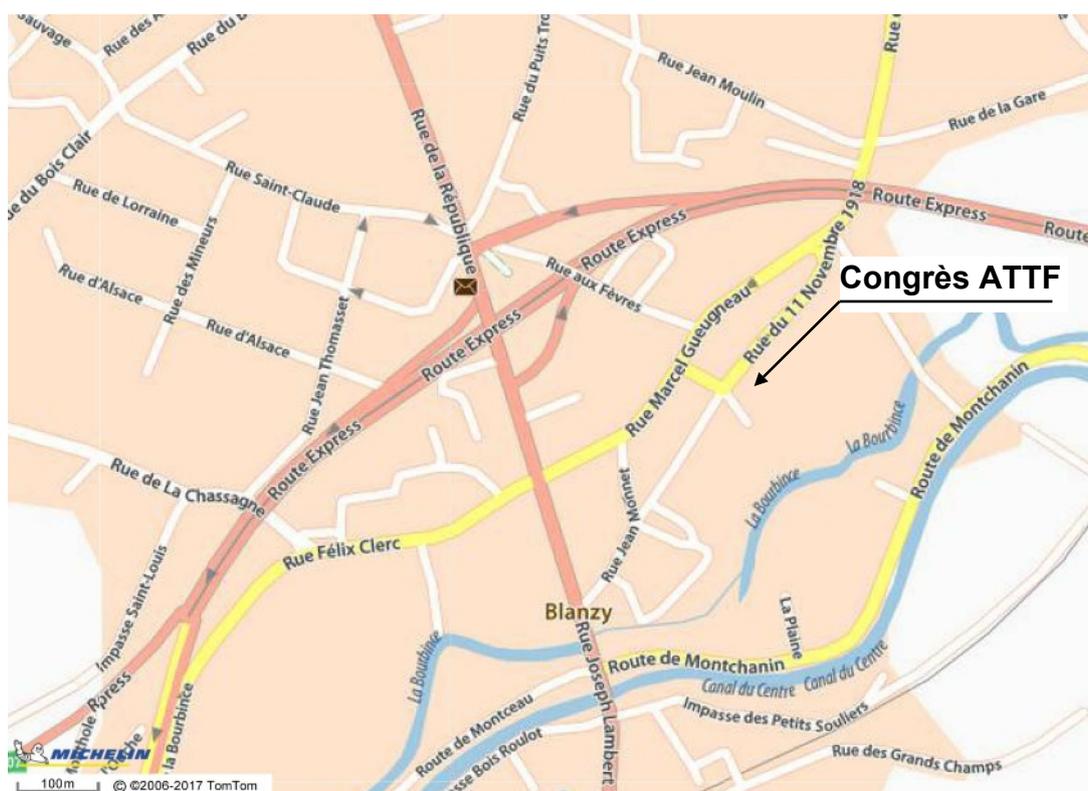
INFOS PRATIQUES

- Lieu :** Espace de Vie et d'Animation - rue du 11 novembre 1918 à 71450 BLANZY
- Horaires :** De 16 h 00 à 18 h 00 :
 Cet atelier est organisé dans le cadre du 2^e congrès régional de Bourgogne Franche-Comté et fait suite à l'exposition professionnelle qui se tient de 9 h à 16 h.
- Inscriptions :** Les bulletins d'inscriptions doivent être retournés avant le 15 mai 2018 à :
 Dominique KRATTINGER 1 rue du Moulin 39570 VERNANTOIS
 Tél : 03.84.43.05.68 - @ : dominique.krattinger@wanadoo.fr
 L'accès à cette formation est gratuit.

Attestations de formation :

Les attestations de formations sont délivrées après la formation par voie électronique. Veuillez à indiquer de façon lisible une adresse électronique valide sur votre bulletin d'inscription.

Plan d'accès :



Formation ATTF du 25 mai 2018

ATELIER ÉCLAIRAGE PUBLIC - GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Intervenants :**
- Bruno KABLITZ, Responsable Service Technique SICECO
 - Pierre HOTTOVYS, ATTF Chargé de mission EP, Membre de l'AFE
 - Alfred BERNHARD, ATTF Chargé de mission Formation

Préambule :



Dès le début des premières réunions de préparation avec les élus de la Ville de Blanzly, pour notre Congrès Régional Bourgogne Franche-Comté du 25 mai 2018, ceux-ci ont proposé pour le thème technique qu'un « Atelier Éclairage Public » soit organisé.

Il s'adresse tant aux élus qu'aux techniciens. La proposition est donc retenue.

En effet, la Ville de Blanzly vient de lancer un Marché à Performance Énergétique (MPE) pour la rénovation de son éclairage public avec un Bureau d'Études.

- L'état des lieux est le suivant :
- La commune compte 6400 habitants
- 1500 points lumineux (PL)
- 53 armoires de comptage et de commande
- 20 Km de réseau



Outre le volet énergétique, ce MPE prendra en compte également :

- le changement des luminaires vétustes et anciens par des luminaires performants à LED
- le regroupement des points de comptage et de commande (armoires) afin d'en diminuer le nombre et de les optimiser
- la restructuration du réseau, câble EP indépendant
- le tout en appliquant les normes en vigueur

Programme :

- Accueil
- Historique et rappel de l'existence de l'EP et de ses obligations
- Différentes technologies de commande de l'EP, de l'abaissement de puissances, voire de l'extinction de l'EP
- La technologie LED : Fonctionnement, Avantages, Inconvénients
- La gestion de l'EP dans le but de faire des économies
- Échanges avec les auditeurs : questions/réponses
- Clôture du débat
- Remerciements